



PV n° 09 / 10 – 22

Relations avec les C.P

Réunion du lundi 23 novembre 2009.

Présents :	Président	:	L. Lopez
	Bruxelles – Brabant Wallon	:	F. Michiels et A. De Leener
	Hainaut	:	C. Notelaers, R. Sonveaux et J. Delepelaere
	Liège	:	G. Vinci et C. Ghiezen
	Luxembourg	:	J.-M. Fivet et P. Groos
	Namur	:	G. Henquet et J. Lauwerys
	Secrétaire	:	C. Dupuis-Etienne

Invités présents : **J.-P. Delchef**, Président du CDA de l'AWBB
J. Ringlet, Vice-Président du CDA de l'AWBB
J. Nivarlet, membre du CDA de l'AWBB

Heure début : 19 heures **Heure fin :** 21h40

1. Mobistar : inscription des membres des CP (CDA)

Tous les C.P. ont reçu le courrier.

2. Mobistar : Modifications à apporter sur les sites des CP (CDA)

Les webmasters des sites des C.P. ont commencé à modifier les numéros de téléphone.

3. Ne pourrait-on pas supprimer l'attestation pour mutation administrative délivrée par les CP (BBW) ?

Il est indispensable que les C.P. vérifient si le joueur a été aligné ou pas. L'attestation le prouve et confirme la légitimité de la demande.

4. Demande d'officialiser la réunion des secrétaires qui est organisée chaque saison, avant le début du championnat. Cela évite bien des problèmes (BBW)

André De Leener se rend compte qu'il a des problèmes avec les secrétaires qui ne viennent pas à la réunion de pré-championnat. Il trouve qu'il est utile que les secrétaires, surtout les nouveaux, se rencontrent.

Le CDA va proposer une modification des statuts visant à organiser une réunion statutaire des Secrétaires avant le début du championnat (fin août – début septembre). Les amendes seront d'application pour les absents.

Les clubs seront représentés par le Secrétaire ou un des trois autres membres signataires.

P. Groos fera état de la demande lors de la prochaine réunion de la Législative.

Le Hainaut demande que le Vade mecum des Secrétaires soit envoyé à tous les secrétaires et pas seulement aux nouveaux clubs.

5. PF 6 a 1 : kilométrage (trajet le plus court) (BBW)

L'article PF 6 mentionne « kilomètres parcourus » pour arbitres et officiels. F. Michiels aimerait une précision quant au trajet qui doit être respecté.

L'article sera revu. Il est proposé le plus rapide, le plus pratique...

.../...

6. Lorsqu'un club ou un joueur va en appel d'une décision administrative ou de suspension, le CP compétent ne pourrait-il pas être prévenu par le Secrétariat Général ? (BBW)

es représentants du Brabant exposent le problème.

Ce n'est pas le Secrétariat Général qui doit prévenir mais le Procureur Régional. L'appel des clubs peut être accepté ou non. Les C.P. seront prévenus à l'avenir.

Dès le début du second tour, le CA rappellera la nécessité d'appliquer la procédure d'urgence pour certains cas.

7. La manière d'imposer le contrat Mobistar !!! (LUX-NAM)

P. Groos possède un n° Mobistar avec un abonnement et ne désire pas changer de numéro.

Il trouve l'offre du CA louable. Il s'interroge sur l'impossibilité de garder son numéro car son vendeur lui certifie que c'est possible. De plus, s'il modifie son contrat, le vendeur ne touchera pas sa commission. Guy Henquet est dans le même cas. Son fils a touché une commission et il désire qu'il la garde.

Lucien Lopez fait remarquer que son numéro ne sera pas « identique » aux autres souscripteurs du contrat. Il demande si ce que Paul avance peut être écrit (transfert avec le même numéro).

8. Trop nombreuses demandes de modifications au calendrier – augmentation des taxes ? – accord de l'adversaire même pour une modification d'heure sur la même journée ? (HAI)

Modifications pour les jeunes. Peut-on revenir en arrière c'est –à-dire ne plus demander l'accord de l'adversaire pour le même week-end. (LGE)

Les deux provinces exposent leur problème :

- Hainaut : de plus en plus de modifications au calendrier (248 depuis fin août). Demandes légitimes mais trop faciles, surtout lors de modifications le même jour. Peut-on empêcher cela ? Augmenter les frais ou rendre simplement plus compliquées les modifications le même jour (accord de l'adversaire).
- Liège : la demande est inverse à Liège car la responsable du calendrier « jeunes » éprouve beaucoup de difficultés à tenir le calendrier, surtout quand il faut l'accord de l'adversaire.

Un débat s'ensuit où chacun s'accorde à dire que le travail est identique que ce soit pour une modification pour les jeunes ou pour les seniors. Il est donc proposé de présenter à nouveau le texte de l'an passé (accord de l'adversaire même si la modification consiste à une modification de l'heure dans la même journée).

Il sera proposé également de porter la taxe à 14,20€ pour les tous les jeunes (aligné sur les seniors).

9. Sélections jeunes avec certains clubs "refusant" de libérer les jeunes. Qu'a-t-on comme moyen de contrainte ou de rétorsion envers le club ? (HAI)

Un seul article mentionne le report des rencontres quand les JRJ sont organisées.

Quid des entraînements ? Et du fait que certains clubs retiennent leurs joueurs ? L'amende porte uniquement sur des enfants sélectionnés qui déclinent une invitation.

Une solution : les empêcher de jouer ailleurs y compris pendant les périodes de présélection. S'il joue, l'équipe est "forfait". Attention : il faut permettre le report de rencontres lors des présélections.

JP Delchef : Attention au programme de présélection. Certaines provinces organisent des entraînements une fois par semaine.

Il est proposé de réécrire le PC 93.

10. Formation des arbitres (HAI – LGE – NAM)

Le taux de renouvellement des arbitres est en diminution. On va clairement avoir un problème dans un avenir proche.

Modifications des statuts ? Organisation de cours "comme avant" limités à la province (sans possibilité de monter en régionale) ? (HAI)

Quelle est la situation des autres provinces ? (HAI-NAM)

- Les frais pour arbitre de club vont-ils diminuer pour différencier un arbitre du niveau 1 et un arbitre du niveau 2 qui lui est convoqué par le CP (convocateur Jeunes) (LGE-NAM)
- Protection des arbitres de club (niveau 1) (LGE-NAM)
- Les désignations pour les arbitres U12 (LUX)

Les provinces exposent leur vécu par rapport à l'organisation du nouveau cours d'arbitrage.

- J. Delepelaere : l'an passé, pour 200 inscrits au niveau 1, 1 candidat est arrivé au niveau 3. Cette année, les inscriptions se limitent à 25 candidats. Il propose de rassembler les 3 niveaux en un seul, de pouvoir organiser un cours parallèle pour certains candidats, surtout les 30-40 ans.
- J. Lauwerys : le même constat est fait à Namur. Il signale également le problème de l'âge requis pour passer au niveau suivant. Il n'arrive pas à organiser un cours de niveau 1 pour cette année, faute de candidats. On ne produit plus d'arbitres. Après le Provincial, le Régional va poser problème dans quelques années.
- G. Vinci : pas vraiment de problème. Il attire l'attention sur la difficulté d'encadrer les rencontres de pré- poussins et poussins. Il pense qu'il ne faut pas pousser les élèves trop vite. Toutefois, on pourrait raccourcir les délais.
- P. Groos : il rappelle la philosophie du programme. Même cours qu'avant mais réparti autrement. Le but était qu'on ne mette pas sur un terrain un novice. Théoriquement, un niveau 3 peut être organisé en décembre si la formation a commencé en septembre.
- F. Michiels : pas de problème d'inscription au cours. Pour Francis, le problème majeur est la tension autour des terrains. Les vocations se font rares. Les arbitres doivent être suivis par les Conseils Judiciaires, les CP... Ils ont un manque de disponibilité des arbitres. Quand il n'a pas été possible de désigner des arbitres pour une rencontre, la convocatrice envoie un appel d'offre à tous les arbitres.

Plusieurs propositions :

- HAI : Pourquoi ne pas donner le niveau 3 aussi dans les provinces et que celles-ci puissent moduler le programme à leur guise ? Paul est 100% d'accord si le même discours est donné par le même formateur.
- Lucien propose que soit nommé par province un formateur agréé niveau 3.
- J.-P. Delchef : on pourrait laisser la possibilité aux provinces d'organiser l'ancien cours et le nouveau programme. Il en a parlé avec le Département d'Arbitrage. Il n'y aurait pas vraiment d'opposition puisque c'est un ajout.
- Paul pense qu'on va passer outre certains points et cela sera néfaste à la formation des arbitres.
- Gregorio pense que chaque province a sa manière de donner le cours. Lorsqu'ils arrivent en Régionale, ils arbitrent tous différemment. Il désire que les cours soient donnés par les mêmes formateurs.
- Le Département Arbitrage fera des propositions.
- Frais : une proposition va être faite ce samedi à l'Assemblée (diminution à 7 ou 8€) pour le niveau 1

PC1 : les CP doivent envoyer les listes pour que les clubs puissent bénéficier du PC1.

Liège propose que les arbitres de niveau 1 ne comptent plus pour les compensations.

Lucien : le but du nouveau cours était le recrutement. Si on retire des avantages, il risque de ne plus y avoir de candidats.

Liège et Namur : pour le moment, les clubs reçoivent de l'argent via le PC1, paient moins de frais et désignent leurs propres arbitres. Ils ne les pousseront pas vers le niveau 2.

Désignations des arbitres U12 : Luxembourg : les désignations doivent se faire par les clubs.

11. Où doivent se placer les délégués aux arbitres ? Nous conseillons aux délégués de se mettre sur une chaise près du banc. (LGE)

L'article PC 28 dit que le délégué doit se trouver à un endroit désigné par l'arbitre, en dehors du public.

12. Divers

1. Quelques remarques sur la compétition AWBB (HAI)

- 15 équipes en Régionale Dames : Robert souhaiterait que la personne qui s'occupe des modifications soit un peu plus compréhensive.

2. Interventions de JP Delchef

- **Dates des Assemblées Provinciales :**

Liège	: 7 mai 2010
Namur	: 21 mai 2010
Luxembourg	: 28 mai 2010
Brabant et Hainaut	: 29 mai 2010
- **Réponse au PA 32** : un seul document à rentrer qui concerne PA 32 et PF 18.
- **Homologation des terrains** : cela va être discuté en CA. Certains dossiers posent problème
- **Responsabilité des CP** : toutes les décisions importantes doivent être motivées. Si une sanction peut porter atteinte aux droits d'un club ou d'un membre, le CA désire être en possession d'arguments.
- **Summer Tour** : comment s'est-il déroulé dans les provinces ?
- **La vie dans les provinces** : ne pas hésiter à profiter du site AWBB. Idem pour la revue de presse.
- **Championnat 2010-2011** : demande d'une compétition "loisirs" au vu de l'enquête. Si les C.P. ne désirent pas le faire, cela sera organisé par la Fédération. Idem pour le 3 contre 3.
- **Invitation au tournoi « 3 contre 3 »** à Jambes le 6 décembre.
- L'AWBB compte 303 clubs aujourd'hui. Des clubs arrêtent par manque d'effectif, de bénévoles. Il demande le concours des CP pour connaître les endroits où des clubs pourraient se créer.
- Demande aux CP de transmettre leurs propositions de modifications aux statuts avant fin décembre 2009 pour en permettre la rédaction, la date butoir étant fixée à fin janvier 2010 pour les présenter à l'AG de mars 2010

Lucien LOPEZ
Président

Carine DUPUIS-ETIENNE
Secrétaire